

Sept heures et demie P. M.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la chambre la correspondance au sujet du plan de *William Kersteman* pour la construction du chemin de fer du Pacifique.—(Document de la Session, No. 13.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 31 Mars 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection, en date du sixième jour de mars courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour le District Electoral du comté de *Québec*, dans la Province de *Québec*, *Joseph Laurin*, Ecuier, Notaire Public, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit District Electoral du comté de *Québec*, dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'Honorable *Pierre J. O. Cheveau*, qui, depuis son élection comme le représentant du dit District Electoral du comté de *Québec*, a été appelé au Sénat, *Adolphe Caron*, Ecuier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du vingt-huitième jour du mois de mars courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

(L. S.)

S. ALFRED PATRICK, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

Adolphe Caron, Ecuier, représentant du District Electoral du Comté de *Québec*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre reprend les débats sur la motion, proposée aujourd'hui, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toutes communications entre les sauvages ou d'autres dans *Manitoba*, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans *Manitoba* et le Territoire adjacent en 1871.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Richard*, secondée par M. *Ferris*,

Résolue, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état dé aillé indiquant tous les deniers payés, et pourquoi payés, par le gouvernement, ou tout membre du gouvernement ou employé, à même les deniers publics de cette Puissance, à *Edward Willis*, éc., propriétaire du "*Morning News*," publié dans la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à présent.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Privé.